



carcept prev

GROUPE KLESIA

UN NOUVEAU RÉGIME DE PRÉVOYANCE POUR LES SALARIÉS DES PROFESSIONS DES TRANSPORTS ET DES ACTIVITÉS DU DÉCHET

Depuis le 1^{er} janvier 2017, ces salariés disposent
d'un compte personnel de prévoyance avec :

- **Des points d'activité** acquis depuis le début de leur carrière pour bénéficier de garanties en cas d'invalidité ou d'incapacité à la conduite.
- **Des points de solidarité** qu'ils peuvent obtenir en suivant des actions de prévention pour accéder à des services d'accompagnement en cas de sinistre.

COMMENT CONSULTER SON COMPTE PERSONNEL DE PRÉVOYANCE ?

- Rendez-vous sur l'espace client de **carcept-prev.fr** pour créer votre compte.
- Cliquer sur « **Mon compte de prévoyance** » pour accéder à vos points de solidarité et d'activité.
- Cliquer sur « **Accéder à mon espace solidarité** » pour déclarer vos actions de prévention.

Espace client



Pour toute
action de prévention
déclarée en **2017**

LES POINTS
DE SOLIDARITÉ
TRIPLÉS
AU 31/12/2017 !